



Mairie
1 place de la Mairie
51120 Lachy
 Tel 03 26 80 58 97
mairielachy@orange.fr
 Heures d'ouverture
 Mardi et jeudi 17h30 – 19h30

La Mairie de Lachy (Marne) engage une procédure de reprise de concessions perpétuelles dites en état d'abandon dans le cimetière.

Les concessions concernées, dont la liste figure ci-dessous, sont signalées par l'apposition d'une pancarte

Toute personne susceptible de donner des informations sur ces concessions est priée de s'adresser en Mairie

N° empl.	Conc	Nom concessionnaire	Personnes inhumées
G 001	30	CHARMEL Achille	CHARMEL Hélène 1915 – 1936 CHARMEL Achille 1880 - 1967
G 007			CHEVRIOT Amand 1855 - 1938
G 009			DESTEMBERT (sans inscription lisible)
G 010	15	GALLET Géraldine	GALLET Louis Géraldine †13/07/1926 ARLUISON Ismérie †08/06/1938
G 011	18	DESPEZELLE Albert Zéphirin	JACQUET ép DESPEZELLE Marie Louise †21/02/1929
G 012			CHEVRIOT Amand 1871 – 1945 GUYOT ép CHEVRIOT Claire 1877 - 1971
G 013		Abbé GIBART	GIBART Anastas Eloi 1839 -1927 PILLET Rose Clarisse 1840 - 1983
G 015	9	Mme ARLUISON THUILOT	Famille ARLUISON THUILOT
G 016	8	Mr NERET	NERET Roland 1907 – 1923 LAINE ép NERET Charlotte 1880 – 1945 NERET Albert 1873 - 1960
G 017	7	FAYTRE Joseph	RICHE ép FAYTRE Sidonie †19/11/1922 FAYTRE Joseph †27/10/1929
G 018			JEROME Yvonne 1906 – 1922 JEROME Pierre 1917 – 1926 PINATOT Cécile 1888 - 1964



Mairie
1 place de la Mairie
51120 Lachy
 Tel 03 26 80 58 97
mairielachy@orange.fr
 Heures d'ouverture
 Mardi et jeudi 17h30 – 19h30

G 020			LORIN Mari †26/04/1907 PITIÉ ép LORIN Clémentine †25/08/1921 PITIÉ Désirée †10/03/1928
G 021	3	HUSSON Emile	Famille HUSSON JACQUET
G 025		PLISSET Joseph Arsène	PLISSET Arsène †18/03/1951
G 026		DANTENY Louis Charles Félix Emmanuel	PIGAL Vve DANTENY Adelaïde †01/04/1919
G 031		Mme CAMUS DESPREZ	CAMUS Alexandre Alphonse (sans inscription lisible)
G 032		Mme FLEURY LINSTRUMENT	FLEURY Marie †02/04/1918 LINSTRUMENT Zulmée 1833 - 1929
G 035		DEMONCY Charles	Famille DEMONCY DANTENY
G 036			Famille ADNOT BROCHOT
G 041			BEDIAU Frédéric Jules †29/04/1911
G 044		CHEVRIOT Amand	CHEVRIOT Médéric †25/01/1911 GAUNARD Maria †07/01/1931
G 047		LANCEAU Lucien Sébastien	LANCEAU Lucien †23/09/1969 DESTEMBERT Anatalie †30/07/1907
G 049		BOURGEOIS Philibert	CONIL ép DUPLESSIS Zoé 1813 – 1890 BOURGEOIS 1913
G 050		PELLETIER Paul Germain	Famille PELLETIER
G 051		DESPREZ Fernand	DESPREZ Victor †11/04/1900
G 052			LANCIOT Eugène, Emile †27/07/1902 DELONG Louise Julie 1850 - 1928
G 053		MILLET Louis	MILLET Louis COURTOIS Céline Sans inscription lisible
G 054		LALLEMANT Auguste Alexandre	MONY ép LALLEMANT Félicie †26/05/1911 LALLEMANT Auguste †01/02/1913



Mairie
1 place de la Mairie
51120 Lachy
 Tel 03 26 80 58 97
mairielachy@orange.fr
 Heures d'ouverture
 Mardi et jeudi 17h30 – 19h30

G 057	16	Julie, Lucie et Maria DELAITRE	DELAITRE Michel 1818 -1887 DELAITRE Augustin (officier de la légion d'honneur) 1784 – 1868 DELAITRE Jules (Lieutenant) 1847 – 1870 DELAITRE Aline 1842 – 1895 COUSIN Julie 1827 – 1901 DELAITRE Julia 1840 – 1911 DELAITRE Maria 1848 – 1925 DELAITRE Ladislav (Maire de Lachy 1820 – 1870 CRUCHOT Sylvain 1806 – 1887 QUILLEBOEUF Elisa 1809 – 1888 CRUCHOT Céline 1831 – 1889 MASSEZ Florentine 1823 – 1896 DELAITRE Adolphe 1826 – 1901 DELAITRE Lucie 1843 – 1908
G 060	13	TRICLOT Henri Adolphe	Famille TRICLOT MATRAT ép TRICLOT Adelaïde †21/08/1899 TRICLOT Pierre †25/01/1904
G 064	8	MAYANCE Myrdil	LINSTRUMENT Adolphe Alexis dit « Onesime » †08/08/1898
G 065	9-10	FONTAINE Théodore Joseph	FONTAINE Théodore Joseph ♂17/01/1928 †18/01/1904 FONTAINE Théodore ♂24/10/1856 †19/08/1888
G 069	1	HENRY Emile	HENRY Georges †20/08/1890 HENRY Emile Alexandre †13/07/1894 CHOISELAT ép HENRY Louise †04/04/1908
G 070	2	SARRAZIN Emile Alexandre	SARRAZIN Alphonse CONIL Irma Sans inscription lisible
G 071		DEMANTIN Vve HUSSON Héloïse	DEMANTIN Vve HUSSON Héloïse †03/02/1897



Mairie
1 place de la Mairie
51120 Lachy
Tel 03 26 80 58 97
mairielachy@orange.fr
Heures d'ouverture
Mardi et jeudi 17h30 – 19h30

G 072	4	LE BLEU née CHEVRIOT Marie Louise Alexandrine	LEBLEU Louis P Constant †en 10/1895 CHEVRIOT ép LEBLEU Marie Louise Alexandrine 20/01/189 ?
G 073			THOMAS ép FAYTRE Joséphine Alexandrine †08/03/1848 FAYTRE Louis Alexandre †30/03/1872
G 077			Famille MONY LEFRANC
G 078	33	ARLUISON GODET	ARLUISON Louis ♂ 27/06/1860 †06/08/1940 GODET ép ARLUISON Maria
G 079			MATRAT Joseph Sans inscription lisible



NOTE D'INFORMATION

Comme de nombreuses autres communes, la commune de **Lachy (Marne)** tente d'améliorer la gestion de l'espace réservé au cimetière, afin de pouvoir y accorder de nouvelles concessions, de lui donner un aspect plus accueillant et de reconstituer ses archives. La Municipalité a décidé de recenser les sépultures délaissées existantes dans les cimetières, puis de mener une procédure de reprise de ces concessions abandonnées.

Ceci se fera dans le respect le plus strict de la légalité.

Ce document est destiné à mieux informer les familles sur chacun des points particuliers de cette opération.

LES CONCESSIONS REPUTEES ABANDONNEES :

Selon la législation, la commune peut reprendre une sépulture centenaire ou perpétuelle

- ayant plus de 30 ans d'existence,
- dans laquelle aucune inhumation n'a eu lieu depuis moins de 10 ans,
- qui présente un état d'abandon constaté, 2 fois à 3 ans d'intervalle.

Les textes précisent seulement que cet état est apprécié par le Maire et fait l'objet de deux constats contradictoires avec les familles, à trois ans d'intervalle.

Les familles disposent donc d'un délai de 3 ans à partir du premier constat pour réaliser la remise en état. Elles peuvent également abandonner leurs droits sur la sépulture en remplissant une déclaration de désistement. Les ayants-droit connus sont avertis par lettre recommandée un mois avant les constats, dont le procès verbal leur est notifié par la même voie.

A l'issue de ces 3 ans, si aucune amélioration n'est constatée, ces emplacements redeviennent la propriété de la commune, qui peut alors, selon leur état :

- soit les réhabiliter pour conserver le patrimoine et la mémoire de la commune
- soit les détruire, pour éviter tout risque d'accident.

La présente note affichée aux portes du cimetière et de la Mairie a pour but d'informer le plus largement possible les concessionnaires.

Sur les sépultures concernées une plaque portant l'inscription :

« Cette concession est susceptible d'être reprise. S'adresser en Mairie.

sera apposée. Le premier constat d'abandon sera fixé ultérieurement et ce n'est qu'à partir de cette date que le délai de 3 ans commencera à courir.